

Paragraphe n°	Recommandation	Mise à jour pour 2021	État
2.207	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB s'assure que sa politique actuelle en matière de frais est appliquée et la révise pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• définir clairement les pratiques acceptables en matière de déplacements des employés et du conseil;</li> <li>• harmoniser avec la politique de la Partie I des services publics, dans la mesure où elle s'applique aux déplacements des employés et du conseil.</li> </ul>	<p>Une politique révisée en matière de frais de déplacement s'appliquant aux membres du conseil d'administration et aux employés a été approuvée et mise en œuvre en avril 2019. Cette politique est conforme à celle du gouvernement du Nouveau-Brunswick.</p>	Mise en œuvre
2.210	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse une divulgation intégrale au public des renseignements sur la rémunération et les frais des membres du conseil et des cadres supérieurs.</p>	<p>Les salaires et les dépenses des cadres supérieurs et des membres du conseil ont été affichés sur le site Web de Travail sécuritaire NB. Cadres supérieurs : <a href="http://travailsecuritairenb.ca/%C3%A0-notre-sujet/qui-nous-sommes/nos-employ%C3%A9s/">travailsecuritairenb.ca/%C3%A0-notre-sujet/qui-nous-sommes/nos-employ%C3%A9s/</a></p> <p>Membres du conseil : <a href="http://travailsecuritairenb.ca/%C3%A0-notre-sujet/qui-nous-sommes/conseil-d-administration/">travailsecuritairenb.ca/%C3%A0-notre-sujet/qui-nous-sommes/conseil-d-administration/</a></p> <p>Les salaires pour l'année civile 2020 seront affichés d'ici la fin février 2021.</p>	Mise en œuvre
2.147	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse les troupes d'information du conseil bien à l'avance des réunions du conseil et mette l'accent sur les renseignements présentés pour répondre aux exigences en matière de prise de décision du conseil en ayant recours à des documents comme des résumés.</p>	<p>En cours</p> <p>Les troupes des membres du conseil de Travail sécuritaire NB ont été examinées et modifiées afin d'assurer que les membres reçoivent les renseignements pertinents pour prendre des décisions à leur niveau.</p> <p>On examinera les troupes de façon continue afin de déterminer si elles peuvent être améliorées.</p>	Mise en œuvre
2.137	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB actualise régulièrement la grille de compétences du conseil et s'en serve pour, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• évaluer les besoins en perfectionnement des membres du conseil;</li> <li>• recenser les occasions de perfectionnement pour les membres du conseil;</li> <li>• recruter de nouveaux membres du conseil pour répondre aux besoins en matière de compétences et d'habiletés.</li> </ul>	<p>Le conseil d'administration a approuvé une grille de compétences en décembre 2018. En 2019, chaque membre du conseil a fait une auto-évaluation individuelle. Les résultats de l'auto-évaluation ont servi à doter les postes vacants au sein du conseil et à déterminer les occasions de perfectionnement professionnel.</p> <p>Pour améliorer le processus davantage, en 2020, le conseil a retenu les services d'un expert-conseil de l'extérieur pour effectuer une évaluation indépendante des compétences de chaque membre du conseil selon la grille de compétences.</p>	Mise en œuvre

Paragraphe n°	Recommandation	Mise à jour pour 2021	État
		<p>Les résultats de cette évaluation indépendante serviront à déterminer les compétences nécessaires pour les comités du conseil et à doter les postes vacants au sein du conseil.</p> <p>Les résultats serviront également à déterminer d'autres occasions de perfectionnement professionnel pour l'ensemble du conseil et pour chaque membre.</p> <p>L'expert-conseil a établi une grille de compétences modifiée et a présenté d'autres outils d'évaluation du conseil.</p>	
2.124	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB examine les structures et les pratiques de ses comités pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• sélectionner un membre participant du conseil pour présider les comités;</li> <li>• s'assurer que les indemnités quotidiennes sont versées seulement aux membres des comités pour des réunions de comités;</li> <li>• s'assurer que la composition est alignée avec les besoins du conseil et que les compétences sont suffisantes pour répondre aux exigences du comité;</li> <li>• élaborer et mettre en œuvre les compétences pour les membres des comités;</li> <li>• élaborer et mettre en œuvre un plan pour évaluer annuellement le rendement des comités.</li> </ul>	<p>Le conseil a mis sur pied les quatre comités suivants : le Comité de gouvernance; le Comité des ressources humaines et de la rémunération; le Comité des finances et des placements; et le Comité de vérification. De plus, il achève la mise sur pied d'un cinquième comité, soit le Comité d'examen des accidents mortels. Chaque comité a son propre mandat et a un membre du conseil comme président. Un sous-ensemble de membres ayant des compétences précises siègent aux comités.</p> <p>Une rémunération est versée aux membres qui assistent aux réunions des comités.</p> <p>Le conseil a recruté un conseiller externe pour siéger au Comité de vérification. Il examine actuellement la possibilité de recruter des conseillers externes pour siéger à d'autres comités. Les résultats de l'évaluation des compétences de chaque membre du conseil par l'expert-conseil mentionné au paragraphe 2.137 serviront à déterminer si un expert-conseil externe devrait siéger aux autres comités.</p> <p>Des évaluations de chaque comité et du président du conseil ont été achevées au quatrième trimestre de 2020.</p>	Mise en œuvre
2.160	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB, dans le cadre de sa planification annuelle et de ses processus d'établissement de rapports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élabore pleinement les buts et objectifs stratégiques à long terme et définisse des cibles mesurables pour tous les indicateurs de rendement clés;</li> <li>• inclue les exigences stratégiques mentionnées dans la lettre de mandat du gouvernement dans le cadre de son processus de planification stratégique;</li> </ul>	<p>En 2019, le conseil de Travail sécuritaire NB a approuvé un plan stratégique qui s'échelonne sur une période de trois ans, ainsi qu'une fiche des résultats, afin de suivre les progrès réalisés relativement aux indicateurs de rendement clés chaque trimestre.</p> <p>Travail sécuritaire NB a présenté le plan annuel 2020 au ministre le 15 décembre 2019. Le plan annuel intégrait toutes les exigences indiquées dans la lettre de mandat.</p>	Mise en œuvre

Paragraphe n°	Recommandation	Mise à jour pour 2021	État
	<ul style="list-style-type: none"> <li>élabore un plan d'action opérationnel conçu pour mettre en œuvre l'orientation stratégique à long terme de la société;</li> <li>soumette au Ministère un plan annuel qui se concentre sur les buts et objectifs qu'elle a l'intention d'atteindre sur la période du plan, tel que l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>.</li> </ul>	<p>Le plan annuel 2021 sera présenté sur réception de la lettre de mandat pour 2021.</p> <p>En 2021, le conseil de Travail sécuritaire NB examinera et mettra à jour le plan stratégique, et modifiera les indicateurs de rendement clés, au besoin.</p> <p>Le travail effectué en 2019 était axé sur des mesures habilitantes qui formeront le fondement de plans opérationnels. Ces mesures comprenaient des modifications législatives dans les domaines clés du retour au travail ainsi que de la santé et de la sécurité au travail; une consultation relativement à ces modifications législatives; et des mises à jour de politiques. De plus, Travail sécuritaire NB a mis sur pied une équipe temporaire de transformation des activités pour diriger les initiatives de transformation au cours des quatre ou cinq prochaines années.</p> <p>Les membres exécutifs opérationnels respectifs élaboreront des plans opérationnels afin d'assurer l'harmonisation des activités et de la transformation.</p>	
2.167	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>établissee une entente de rendement avec le PDG qui lie son rendement à la stratégie et aux résultats de la société;</li> <li>effectue une évaluation annuelle du rendement du PDG par rapport aux attentes documentées.</li> </ul>	<p>Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a approuvé un outil d'évaluation du président et chef de la direction, lequel a été mis en œuvre en 2019.</p>	Mise en œuvre
2.131	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil; y compris le président et vice-président;</li> <li>un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil.</li> </ul>	<p>En cours</p> <p>Travail sécuritaire NB a recommandé au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail une modification législative à la <i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i> qui permettrait un échelonnement des mandats des membres du conseil. Un projet de loi qui comprend cette modification législative est actuellement devant l'Assemblée législative.</p> <p>De plus, Travail sécuritaire NB adopte le processus dirigé par le Bureau du conseil exécutif selon lequel les postes vacants au sein du conseil sont annoncés avant la fin des mandats afin d'assurer que les postes sont dotés plus rapidement et que le processus de recrutement vise des candidats compétents.</p>	En cours

Paragraphe n°	Recommandation	Mise à jour pour 2021	État
		Toutefois, nous reconnaissons qu'il y a eu des retards relativement au processus en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.	
2.132	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre une stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction.	<p>Une mise à jour de la stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction a été présentée au Comité des ressources humaines et de la rémunération en juin 2019.</p> <p>De plus, Travail sécuritaire NB a embauché des experts-conseils pour évaluer les compétences en leadership et proposer des initiatives dans le cadre d'un plan de perfectionnement pour les membres du comité de direction. On a également retenu les services d'un mentor-cadre pour les membres du comité de direction.</p>	En cours
2.141	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore des attentes en matière de rendement pour les postes du conseil et entreprenne des évaluations de rendement annuelles pour au moins la présidence du conseil.	Les membres du conseil ont mis au point un outil d'évaluation du rendement du président du conseil d'administration par intérim en 2019. L'outil servira à évaluer le rendement du président du conseil actuel au deuxième trimestre de 2020.	Mise en œuvre
2.150	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre un programme d'orientation pour les nouveaux membres et un plan de perfectionnement pour tous les membres du conseil.	<p>Le manuel à l'intention des membres du conseil d'administration et la liste de contrôle pour l'orientation des membres ont été mis à jour en juin 2018.</p> <p>Depuis juin 2018, le conseil a adopté ou révisé un certain nombre de documents (c'est-à-dire l'entente de confidentialité, le code de conduite, etc.) et a adopté un guide d'orientation des membres du conseil qui remplacera la liste de contrôle. Le manuel sera modifié pour refléter ce nouveau document.</p> <p>Le conseil a également intégré le perfectionnement professionnel à ses réunions et donne accès à d'autres possibilités de perfectionnement professionnel par le biais de l'Institut des administrateurs de sociétés.</p>	En cours
2.186	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> <li>inclue les entités comparables du secteur public du Nouveau-Brunswick lorsque la société entreprend des comparaisons de marché de la rémunération afin de répondre aux exigences de la lettre de mandat;</li> </ul>	Une comparaison du marché de rémunération qui comprenait des entités du secteur public du Nouveau-Brunswick a été effectuée en 2019. La mise en œuvre de la politique a été reportée en raison de la pandémie.	En cours

Paragraphe n°	Recommandation	Mise à jour pour 2021	État
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="440 245 1217 331">• maintenance des justifications clairement documentées pour les décisions prises qui ne s'alignent pas avec les lettres de mandat du Ministère.</li></ul>		